

**Objet : Budget annexe assainissement
Compte Administratif 2020
Affectation des résultats**

E X P O S É

Le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif du budget annexe assainissement de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Alain HUNAUT, Maire,

D É C I S I O N

Article 1^{er} : lui donne acte de la présentation du Compte Administratif de l'exercice 2020, qui fait apparaître un résultat par section comme suit :

➤ Section d'Investissement :	
Déficit 2020 :	- 168 863.92 €
Excédent 2019 :	<u>84 929.10 €</u>
Soit un déficit d'investissement	- 83 934.82 €
➤ Section de Fonctionnement :	
Excédent 2020 :	65 713.00 €
Excédent 2019 :	<u>191 808.52 €</u>
Soit un excédent de fonctionnement	256 981.52 €

Article 2 : propose d'affecter les résultats du compte administratif lors du vote du Budget Primitif 2021, de la manière suivante :

✓ Affecte 205 008.12 € de l'excédent de fonctionnement cumulé à la section d'investissement, au compte 1068 " autres réserves " pour financer le déficit d'investissement (- 83 934.82 €) et le déficit sur les restes à réaliser (-121 073.30 €).

✓ Affecte 51 973.40 € au compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » de la section de fonctionnement.

Article 3 : constate que le Compte Administratif 2020 du budget annexe assainissement correspond aux décisions budgétaires du Conseil Municipal.

Article 4 : adopte le Compte Administratif 2020 du budget annexe assainissement, approuve l'ensemble de la comptabilité d'administration soumise à son examen et déclare toutes les opérations de l'exercice 2020 définitivement closes.

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20210406-699-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 06-04-2021

Publication le : 06-04-2021

Les propositions sont adoptées à l'unanimité
M. le Maire ne prend pas part au vote

Fait et délibéré à Châteaubriant

Au Marché Couvert, le 31 mars 2021

Le Maire

Le Maire,
Alain HUNAUT



(Handwritten signature of Alain Hunaut)